RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00718
Numéro SIREN : 834 845 752
Nom ou dénomination : HEP

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005365

HEP

Société par actions simplifiée au capital de 19 674 250 euros
Siège social : ZI de Cambaie - CS 70003 - 97861 SAINT PAUL
834 845 752 RCS SAINT-DENIS

DEPOT GREFFE T.C. ST-DENIS
13 AOUT 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-quatre juin,
A 14 heures 30 minutes,

Les associés de la société HEP se sont réunis avec leur consentement en Assemblée Générale Ordinaire au siège social d'Evollys Production, au 4 rue Jean-Pierre Vassor, 97 427 Etang-Salé, sur convocation verbale et sans délai faite par le Directeur Général de la société.

Chaque membre, entrant en séance, a émargé la feuille de présence.

L'Assemblée désigne Monsieur Cédric DUCHEMANN, président de la séance.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Mme Leila VELOUPOULE.

La feuille de présence certifiée par le Président de séance permet de constater que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Président de séance dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition des membres :

- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président de séance informe les membres de l'assemblée de la perte de la qualité de Président de M. Jérôme GONTHIER au sein de la société SOFICOOP.

Il indique en outre que M. Pascal QUINEAU a été nommé Président de la société SOFICOOP, en remplacement de M. Jérôme GONTHIER, en date du 19 juin 2020 suite à la réception d'un courrier transmis en date du 23 juin 2020.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

1° RESOLUTION : Nomination du nouveau Président d'HEP

L'assemblée générale prend acte de la perte de qualité de Président de M. Jérôme GONTHIER au sein de la société SOFICOOP.

Elle décide de nommer en tant que Président d'HEP, la société SOFICOOP, représentée par son nouveau président élu en date du 19 juin 2020, M. Pascal QUINEAU, pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2° RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président de séance, M. Cédric DUCHEMANN, remercie les membres présents et clôt l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président de séance,

Directeur Général d'HEP,

Cédric Duchemann

La Secrétaire de séance

Leila VELOUPOULE

Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de
Saint-Denis de la Réunion
30 rue de Paris
97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION

DEPOT GREFFE T.C. ST-DENIS
30 JUIL. 2021

Saint-Paul, le 28 juillet 2021,

LRAR

Objet : Dépôt des formalités relatives au changement de Président de la société HEP
Dossier suivi par : Laetitia CHINI – Tél : 06 92 91 84 66

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des formalités relatives au **changement de Président de la société HEP**, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli en **1 exemplaire** :

- *Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2020, en original ;*
- *Formulaire M3, signé par le représentant légal de la société ;*
- *Une attestation de parution transmise par le journal d'annonces légales « Le Quotidien » ;*
- *Un extrait de l'immatriculation de la société SOFICOOP au RCS ;*
- *Une copie de la pièce d'identité de M. Pascal QUINEAU, représentant la société SOFICOOP, Présidente personne morale de la société HEP;*
- *Une attestation de non-condamnation et de filiation, signée par M. Pascal QUINEAU ;*
- *Un chèque de 185,86 € à l'ordre du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion.*

Vous souhaitant bonne réception des présentes,
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération distinguée.

Laetitia CHINI
Juriste Groupe URCOOPA

groupe Urcoopa